

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE  
RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
LE JEUDI 13 NOVEMBRE 2014 A 19H30 A DIÉMOZ

Nombre de Membres :

En exercice : 36 titulaires  
Présents : 28 titulaires  
Votants : 32 titulaires

L'an 2014, le jeudi 13 novembre 2014, à 19h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Diémoz, sous la présidence de René PORRETTA.

Date de convocation : Mercredi 05 novembre 2014

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

**Présents :** QUEMIN André, DEVRED Marie-Agnès (Bonnefamille); ORELLE Pierre-Louis (Charantonnay); REY Christian, MAGNARD Corinne, NEPLE Alain, SAUGEY Catherine (Diémoz); CRESENT Bernard, FASSINOT Christine (Grenay); ANGININ Daniel, CHASTAGNARET Martine, GENDRAIN Valérie, DAMIER Pierre, NOWAK Christine, REVEYRAND Michel (Heyrieux); PORRETTA René (Oytier Saint Oblas); COCHARD Bernard, VAILLANT Évelyne, KENT Pierre-Alain (Roche); LASSALLE Camille, CASTAING Patrick, JALOUX Isabelle (Saint Georges d'Espéranche); GALLON Gérard, MICHAUD Jean-Paul, MUSTI Murielle (Saint Just Chaleyssin); PARISSET Robert, CLAUDIN Félicie, FARRAULT Patrick (Valencin).

**Absents:** MIGNOZZI François, BERGERET Julian, VISCOGLIOSI Béatrice, PORTAL Philippe,.

**Procurations :** BESSON Nathalie donne procuration à FARRAULT Patrick  
NEDJAM Angèle donne procuration à LASSALLE Camille  
TERRY Joël donne procuration à TERRY Joël  
HUGOU Isabelle donne procuration à MICHAUD Jean-Paul

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16/10/2014

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 16 octobre 2014.

## 2. DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

DECISION – n° 14/003 – « Construction d'un EAJE à St Just Chaleyssin » - Déclaration sans suite du lot 8

Le conseil d'administration, prend acte :

- de la décision prise par le Président, conformément aux délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire, de déclarer la procédure de passation relative au lot n°8 « cloisons plafonds peintures » du marché « Construction d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant à St Just Chaleyssin » SANS SUITE, pour un motif d'intérêt général, vu la consultation en marché à procédure adaptée relative à la « Construction d'un Établissement d'Accueil du Jeune Enfant à St Just Chaleyssin – Lot 8 Cloisons Plafonds Peintures », lancée le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et Compte tenu des incertitudes ayant affecté la consultation des entreprises et des risques contentieux en découlant.

## 3. SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES ET ANIMATIONS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE :

- D'ATTRIBUER une subvention de :
  - o 1 000 € à l'association « Oytier Culture Loisirs » de Oytier St-Oblas
  - o 400 € à l'association « Tennis Club » de Diémoz
  - o 300 € à l'association « Basket Club » de Diémoz
  - o 300 € à l'association « ASD section foot » de Diémoz
  - o 1 000 € à l'association « Comité des fêtes » de Charantonnay
  - o 1 000 € à l'association « Confrérie des Gourmandins et Gourmandines du Dinde aux Cardons » de Heyrieux

## 4. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS POUR REMPLACEMENT DE MOBILIER/MATERIEL DETERIORE A L'OCCASION DU FESTIVAL MUSI'COLLINES 2014

Le conseil communautaire, à l'unanimité DÉCIDE :

- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes d'Heyrieux, d'un montant de 7 023 €, pour le remplacement de mobilier/matériel détérioré à l'occasion du festival Musi'Collines 2014
- D'ATTRIBUER une subvention exceptionnelle à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme des Portes de l'Isère, d'un montant de 1 024 €, pour le remplacement de mobilier/matériel détérioré à l'occasion du festival Musi'Collines 2014.

#### 5. REGULARISATION DU TRANSFERT DE PATRIMOINE ENTRE LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL « LES PERVENCHES » ET LA CC CND SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE « FOYER LOGEMENT » LE 01/01/2014

Le conseil communautaire, avec 1 Contre (Valérie GENDRIN) DÉCIDE :

- VU la délibération N° 212/2014 du comité syndical du Syndicat Intercommunal des Pervenches, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014,
- DE PRENDRE ACTE du transfert de l'ensemble du patrimoine immobilier du syndicat intercommunal « les Pervenches », dans le cadre du transfert de compétence « Foyer Logement Les Pervenches », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- DE DESIGNER Maître Olivier MOINE, notaire à St Georges d'Espéranche, pour l'établissement de l'acte authentique correspondant,
- D'AUTORISER le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- DE PRECISER que l'ensemble des frais se rapportant à ce transfert de propriété sera supporté par la Communauté de Communes

#### 6. LOCATION DU BATIMENT « CUISINE CENTRALE LES PERVENCHES » - BAIL COMMERCIAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'APPROUVER la location du bâtiment « cuisine centrale les Pervenches » à un professionnel, dans le cadre d'un bail commercial, à formaliser par décision du Président conformément aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au Président,
- DE DESIGNER Maître Olivier MOINE, notaire à St Georges d'Espéranche, pour l'établissement du bail commercial,
- D'AUTORISER le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

#### 7. CESSION DE TERRAIN PAR LA COMMUNE DE ST JUST CHALEYSSIN POUR LA REALISATION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE) INTERCOMMUNAL

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE :

- VU la délibération du conseil municipal de St Just Chaleyssin, en date du 17 octobre 2014, autorisant la cession d'une parcelle de terrain à la CC CND, à l'euro symbolique, pour la construction de l'EAJE intercommunal,
- VU l'avis émis par le service France Domaine,
- D'ACCEPTER la cession à l'euro symbolique, par la commune de St Just Chaleyssin, de la parcelle ZC 188b d'une surface de 1 635 m<sup>2</sup>, pour la construction de l'EAJE intercommunal,
- DE DESIGNER Me Olivier MOINE, notaire à St Georges d'Espéranche, pour l'établissement de l'acte authentique correspondant,
- D'AUTORISER le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- DE PRECISER que l'ensemble des frais se rapportant à ce transfert de propriété sera supporté par la Communauté de Communes.

#### 8. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CC CND/CIAS (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE :

- D'APPROUVER les projets de conventions de mise à disposition individuelle de personnel communautaire entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et son Centre Intercommunal d'Action Sociale, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, selon projets présentés,

- D'AUTORISER le président à signer ces conventions et tout document se rapportant à cette affaire

## 9. BUDGET PRINCIPAL 2014 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER la décision modificative n° 2 du Budget GENERAL 2014 comme exposé ci-dessous, qui s'équilibre à 27 138 € en fonctionnement et à 5 529 € en investissement :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-61521-8 : Terrains	0,00 €	4 230,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226-0 : Honoraires	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 230,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-739118-0 : Autres reversements de fiscalité	0,00 €	16 100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 100,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-022-0 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	19 441,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>19 441,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023-0 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 702,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 702,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-777-0 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 870,00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 870,00 €</b>
D-657358-8 : Autres groupements	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6748-3 : Autres subventions exceptionnelles	0,00 €	8 047,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 047,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-74832-0 : Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 268,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>24 268,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>19 441,00 €</b>	<b>46 579,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 138,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021-0 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 702,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 702,00 €</b>
D-13918-0 : Autres	0,00 €	2 870,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 870,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2051-0 : Concessions et droits similaires	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2041411-4 : Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	532,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>532,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-2138-0 : Autres constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 827,00 €
<b>TOTAL R 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 827,00 €</b>
D-4582-0 : Opérations sous mandat	0,00 €	1 827,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 4582 : Opérations sous mandat</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 827,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 529,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 529,00 €</b>

## 10. BUDGET ANNEXE EHPAD 2014 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :